

*Questions orales***AIR CANADA**

DEMANDE DE LIAISON DIRECTE OTTAWA-SAINT-JEAN (T.-N.)

**M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme Air Canada a l'intention de modifier ses horaires, que Saint-Jean (Terre-Neuve) est la seule capitale provinciale qui ne soit pas desservie par un vol direct d'Air Canada en provenance d'Ottawa et que tous les députés terre-neuviens aimeraient atteindre directement leur capitale provinciale, le ministre peut-il nous dire s'il va approcher Air Canada au sujet de cette liaison directe Ottawa-Saint-Jean

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je n'y manquerai pas. Mais j'ai appris tout récemment que cette liaison directe vers Saint-Jean va être créée, qu'elle va être annoncée ou débutera la semaine prochaine. J'aurai un complément de renseignements demain, parce que je désire que tous les députés de Terre-Neuve disposent de bonnes liaisons au départ de la capitale.

**M. MacEachen:** Oui, surtout au départ.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

PROTESTATION CONTRE LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La société Alcan Aluminium Limitée a déclaré vouloir entreprendre la réalisation du projet hydro-électrique de Kemano II au centre de la Colombie-Britannique conformément aux dispositions d'une entente signée en 1949 avec cette province.

Les études de rentabilité de la société révèlent que le projet causera des dommages insensés et irréparables à l'environnement, y compris la fuite des espèces qui viennent frayer dans les rivières Maurice, Skeena, Nechako et Fraser, une modification des tarifs des compteurs d'eau qui aura des conséquences sur les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux et privés, la perte de terres agricoles et la destruction de la faune. Compte tenu des graves dangers que courent plus de 200,000 personnes, le ministre peut-il assurer la Chambre et la population de la Colombie-Britannique que le gouvernement fédéral ne permettra pas à la société Alcan de réaliser ce projet?

**L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Madame le Président, je crois savoir que le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà donné l'assurance qu'une enquête publique globale sera effectuée avant que l'on procède à ces travaux. Certes, nous surveillerons l'évolution de cette enquête et entreprendrons une étude complète des conséquences de cette entreprise sur l'environnement, tout particulièrement en ce qui a trait aux poissons; avant de prendre une décision, nous nous assurerons que la réalisation de ce projet ne causera aucun dommage à l'environnement, si le gouvernement de la Colombie-Britannique a toujours l'intention d'y procéder.

**M. McCuish:** Madame le Président, le ministre sait sans doute que son prédécesseur avait pris des mesures positives et

qu'il a en main suffisamment de preuves à son bureau quant à l'impact de ce projet. J'aimerais que le ministre nous garantisse, noir sur blanc, qu'il n'acceptera pas les conditions de ce projet telles qu'elles se présentent actuellement à ses homologues de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

**M. Roberts:** Madame le Président, comme je l'ai dit, nous effectuerons une enquête publique complète. Je crois que nous serions tout avisés de différer une décision finale jusqu'à ce que nous soyons en mesure de préciser quels seront les résultats complets de cette enquête.

\* \* \*

**LA VIE PRIVÉE**

L'OUVERTURE DU COURRIER PAR LA GRC

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a deux semaines, le ministre s'est engagé envers la Chambre à présenter—dans quelques jours, comme il l'a dit—un exposé sur l'ouverture du courrier qui intéresserait les députés. Bien entendu, le solliciteur général sait que, même si la GRC a ouvert le courrier illégalement pendant des années, l'on n'a pu en faire la preuve devant la Commission McDonald.

Le solliciteur général pourrait peut-être nous confirmer, en sa qualité d'ex-défenseur des libertés civiles, qu'il comprend que les Canadiens ne veulent plus que l'on s'immisce dans leur vie privée, ou de toute façon, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi la préparation de cette importante étude a tant tardé.

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je voudrais d'abord rappeler à la Chambre que ni moi ni le gouvernement n'avons l'intention de modifier le principe qui interdit l'ouverture du courrier ni par voie de règlement ni d'aucune façon. Si nous le modifions ce sera par une loi présentée et étudiée à la Chambre.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Quand?

**M. Kaplan:** Comme je l'ai déjà précisé dernièrement, étant donné que la Commission McDonald a annoncé qu'elle présenterait son rapport avant la fin de l'été, nous n'interviendrons pas d'ici là. J'ai déjà informé les députés qu'on était en train de rédiger un rapport. J'en ai déjà vu une version qui ne contient pas assez de données statistiques, mais comme cette affaire n'est pas urgente, ni moi ni le gouvernement n'envisageons pour le moment d'accélérer les travaux, car je pense qu'il vaut mieux se donner la possibilité de recevoir un rapport complet, et j'ai l'intention de le présenter, dès que nous l'obtiendrons.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je ne suis pas étonné d'apprendre que ces données ne sont pas disponibles. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre de la Justice. Voilà plus d'un an maintenant que le gouvernement détient la preuve que des agents de la GRC enfreignent systématiquement la loi sur les postes. Le premier ministre doit savoir maintenant qu'il incombe au gouvernement fédéral d'intenter des poursuites en vertu de cette loi.